



Vente appartement suite à séparation

Par **journno**, le 20/08/2012 à 10:02

Bonjour à vous,

La séparation ne se passe pas bien pour les 2 parties. Je reçois un courrier de notaire m'informant que mon ex a établi un mandat avec une agence immobilière pour la liquidation de notre bien en indivision. Au courrier est joint le mandat que je dois signer sous peine de voir un magistrat saisi. Il s'avère que le prix de vente est inférieur de 20 000€ au montant de notre achat. Je suis, bien sûr d'accord pour la vente mais pas à ce prix.

Je dois apporter une réponse sous peu.

Puis-je signifier au notaire que je refuse la vente pour prix de vente inférieur a prix d'achat ?

Un magistrat peut-il m'obliger à vendre à ces conditions ?

Quel recours ai-je ?

Merci pour réponses claire car je ne comprends pas les termes juridiques et toutes les procédures.

Dans l'attente de vous lire

Recevez mes salutations

JR

Par **cocotte1003**, le 20/08/2012 à 11:52

bonjour, faites de votre coté évaluer le prix de la maison par 2 ou 3 agences immobilières, vous verrez si le prix que votre mari a décidé est le bon. effectivement vous ne pourrez pas vendre le bien s'il est sur-évalué et en conséquence il faudra bien trouver une solution, soit

vous pouvez racheter la part de votre mari, sot il faudra bien vendre et il peut saisir une juge pour demander la vente forcée qui risque fort de se passer aux encheres si le crédit n'est plus remboursé et là le prix est en général en dessous du prix du marché, cordialement

Par **journno**, le **20/08/2012** à **12:53**

Bonjour Cocotte 1003

Tout d'abord merci pour votre réponse rapide.

Je vais rapidement faire évaluer le bien selon vos conseils

Je vous remercie encore

JR